



**PAQ- Développement de la Gestion Stratégique des Établissements
d'enseignement Supérieur (PAQ-DGSE)**

Termes de référence TDR N°7/2023

**Sélection d'un organisme certificateur pour la mission de l'Audit
combiné « Tierce Partie » du système de Management de la qualité
(SMQ) et du système de management des Organismes
d'Education/formation (SMOE) selon les Normes ISO 9001
:2015*ISO 21001:2018 au sein de la FSJEG de Jendouba**

Juin 2023

Sommaire

1. Contexte et justification de la mission	3
2. Objectifs de la mission	3
3. Missions et activités :	3
4. Livrables :	3
5. Qualification de l'organisme certificateur :	3
6. Mode de sélection et négociation du contrat	4
7. Conflits d'intérêts :	5
8. Confidentialité	5
9. PIECES CONSTITUTIVES DE LA MANIFESTATION D'INTÉRÊT	5

1. Contexte et justification de la mission

Le Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique (MESRS) a lancé le programme « Projet de modernisation de l'enseignement supérieur en soutien à l'employabilité (PROMESSE) », financé par la Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement (BIRD), qui vise l'amélioration de l'employabilité des diplômés de l'enseignement supérieur et le renforcement de la gestion de l'enseignement supérieur. Suite à ce programme, le MESRS a conduit le projet de Développement de la Gestion Stratégique des Etablissements d'enseignement supérieur (PAQ-DGSE) dont l'objectif principal est le renforcement des capacités de gestion pédagogique administrative et financière des établissements universitaires.

Dans le cadre de cet accord, la Faculté des Sciences Juridiques, Économiques et de Gestion (FSJEG) se propose de lancer un appel à candidature sélection d'un organisme certificateur pour la mission de l'Audit Tierce Partie du Système de Management des Organismes d'Education/formation selon la Norme ISO 21001 :2018 au sein de Etablissement.

A cet effet la Faculté des Sciences Juridiques, Économiques et de Gestion (FSJEG) invite les organismes intéressés à manifester leur intérêt pour fournir les services décrits dans les présents termes de références de cette mission

2. Objectifs de la mission

Dans le cadre de la démarche de mise en place d'un dispositif d'assurance qualité, la Faculté des Sciences Juridiques, Économiques et de Gestion (FSJEG) s'engage dans une démarche qualité afin d'obtenir la certification combinée ISO 21001 :2018 & ISO 9001:2015 pour son système de mangement intégré de la qualité et des organismes d'éducation/formation (SMQ/SMOE).

3. Missions et activités :

L'organisme certificateur est sollicité pour réaliser les tâches suivantes :

- Réaliser la phases I de la mission d'audit de certification
- Réaliser la phase II de la mission d'audit de certification
- Assurer le suivi des recommandations / injonctions du comité d'audit jusqu'à l'obtention des certificats de conformité

4. Livrables :

Les livrables attendus à l'issue de cette mission sont les suivants :

- Les plans d'audit couvrant les 2 phases de l'audit de certification
- Les rapports d'audits relatifs aux phases I et II
- 3 certificats de conformité : ISO 9001 :2015, ISO 21001 :2015 et un certificat combiné ISO21001 :2018*ISO9001 :2015

5. Qualification de l'organisme certificateur :

Les organismes certificateurs qui ont les qualifications suivantes peuvent participer à cette consultation :

- Être accrédité ISO 17021:2015 par un organisme d'accréditation affilié à l'IAF¹ pour la Certification selon la norme ISO 9001:2015 - Systèmes de management de la qualité – Exigences domaine éducation. Les certificats délivrés doivent porter les sigles de l'IAF et de l'organisme d'accréditation

¹ IAF : acronyme de « International Accreditation Forum ». C'est une association mondiale d'organismes d'accréditation et autres organismes s'intéressant à l'évaluation de la conformité des systèmes de gestion de produits, de services, de personnes et autres systèmes équivalents.

- Avoir au moins 3 références pertinentes dans des missions d'audit externes selon les normes ISO21001 :2018 et/ou ISO 9001 :2015 d'établissement d'enseignement supérieurs durant les 4 dernières années
- Présenter une équipe de 2 d'auditeurs démontrant une expertise attestée dans le domaine de l'enseignement supérieurs et de la recherche. En cas de besoin l'équipe d'audit pourrait être renforcée par un expert (non forcément un auditeur qualifié) si l'expérience des auditeurs dans le domaine de l'enseignement supérieur et de la recherche n'est pas suffisante.
- L'accréditation ISO 17021:2015 par un organisme d'accréditation pour la certification selon la norme ISO 21001:2018 ne sera pas noté et ne sera pas éliminatoire du fait que la norme ISO21001 :2018 n'a pas été intégrée dans les « MLA² » de l'IAF jusqu'à la date de publication des ces TdR.

6. Mode de sélection et négociation du contrat

La sélection de l'organisme certificateur est effectuée conformément aux procédures définies dans les directives « sélection et emploi de consultants par les emprunteurs de la banque mondiale » éditées en janvier 2011 et mises à jour en juillet 2014

Une commission de sélection (CS) du projet établira un classement des organismes candidats selon les critères suivants :

Rubrique	Critères de sélection	Notation
Accréditation ISO 9001 :2015 – Scope « Education »	Accréditation valide ISO 17021:2015 délivré par un organisme d'accréditation affilié à l'IAF pour l'ISO 9001 :2015 – Scope Education	30
Références dans la certification ISO 9001 :2015 et/ou ISO 21001 :2018 des établissements d'enseignement supérieur	10 points pour chaque certificat délivré ou renouvelé durant les 4 dernières années (plafonné à 30 points)	30
Diplômes et qualifications des membres de l'équipe d'audit (2 auditeurs + un expert si besoin)	- Qualification auditeur tierce ISO 9001 et/ou ISO 21001 IRCA et/ou ISO 17024 avec scope « éducation » (5 points par auditeur) - Missions d'audits tierces partie ISO 9001 et/ou ISO 21001 (5 points par auditeur) - Expérience dans le domaine de l'enseignement supérieur (5 points par auditeur et/ou expert)	30
Options intégrées dans le certificat	- Nombre de langues par défaut - l'organisme certificateur dispose d'une plateforme pour le monitoring de l'audit - Consultation en ligne de l'état de certification - Autres options offerts à mentionner	10
Total		100

Un Procès-verbal de classement des consultants est rédigé au terme de la sélection par la commission de sélection (CS) qui établira une liste restreinte pour la négociation du contrat.

L'organisme certificateur classé premier, sera invité à soumettre une proposition technique et financière détaillée puis à négocier le marché. La proposition financière doit couvrir la période de validité de la certification sur 3 ans et tenir compte de l'engagement sur les audits de certification et de suivi N° 1 & N° 2

² MLA : acronyme de « Multilateral Recognition Arrangement » est un accord de reconnaissance mutuelle des certifications accréditées entre les signataires membres de l'organisme d'accréditation (AB) de l'IAF. Cet accord permet l'acceptation d'une certification accréditée dans de nombreux marchés sur la base d'une seule accréditation. La reconnaissance mondiale des certificats délivrés par les signataires d'accords d'entraide juridique de l'IAF et leurs organismes accrédités élimine les obstacles techniques et/ou commerciales, réduit les coûts et ajoute de la valeur aux entreprises et aux clients.

En cas d'accord à l'issue des négociations, l'organisme sera désigné attributaire de la mission et appelé à signer un contrat de service.

En cas de désaccord, le comité technique passera à l'organisme classé deuxième dans la liste restreinte.

Tout candidat ayant un score nul dans l'une des quatre rubriques est éliminé de la sélection, indépendamment de son score final.

Avant l'attribution définitive du contrat, les négociations portent essentiellement sur :

- Les conditions techniques de mise en œuvre de la mission, notamment les délais de déroulement.
- L'approche méthodologique.
- Le contenu des livrables.
- L'offre financière.

7. Conflits d'intérêts :

Les auditeurs et/ou experts membres de l'équipe d'audit qui sont en situation de conflits d'intérêt avérés ou potentiels, c'est-à-dire qui auraient un intérêt quelconque direct ou indirect dans les constatations, résultats et décisions de l'évaluation de conformité et de la certification de la Faculté des Sciences Juridiques, Économiques et de Gestion (FSJEG) ou qui sont en relation personnelle ou professionnelle avec le bureau chargé du déploiement du SMQ/DMOE au sein de la Faculté des Sciences Juridiques, Économiques et de Gestion (FSJEG), la Banque Mondiale ou le Ministère de tutelle de la Faculté des Sciences Juridiques, Économiques et de Gestion (FSJEG) doivent déclarer leurs conflits d'intérêts au moment de la transmission de la lettre de candidature pour la mission.

8. Confidentialité

L'organisme retenu pour la présente mission est tenu de respecter une stricte confidentialité vis-à-vis des tiers, pour toute information relative à la mission ou collectée à son occasion. Tout manquement à cette clause entraîne l'interruption immédiate de la mission. L'engagement sur la confidentialité reste de règle et sans limitation après la fin de la mission.

9. PIÈCES CONSTITUTIVES DE LA MANIFESTATION D'INTÉRÊT

- Une lettre de candidature au nom de la doyenne de la Faculté des Sciences Juridiques, Économiques et de Gestion.
- Preuve d'accréditation de l'organisme certificateur pour réaliser des audits de tierce partie sur la norme ISO 9001:2015 avec scope « éducation » mentionné dans l'annexe du certificat d'accréditation
- Références et notoriété de l'organisme certificateur dans la certification relatif au normes ISO 9001 /ISO 21001:2018.
- Les Curriculum Vitae, selon le modèle joint en annexe des présents termes de référence, incluant toute information indiquant que les auditeurs et/ou experts membres de l'équipe d'audit ont les compétences requises.
- Les déclarations de conflits d'intérêt remplis par les membres de l'équipe d'audit (selon le modèle joint en annexe)
- Les autorisations nécessaires pour assurer la mission concernant les membres de l'équipe d'audit qui sont des fonctionnaires au sein d'organismes publics
- Une copie des pièces justificatives (i) des diplômes, (ii) des expériences du candidat, et (iii) des qualifications des membres de l'équipe d'audit en rapport avec la nature de la mission.
- Notes à propos de la méthodologie de mise en œuvre de la mission.

Les organismes intéressés par cette mission doivent envoyer par voie postale ou déposer directement au bureau d'ordre de la Faculté des Sciences Juridiques, Économiques et de Gestion [Le cachet du bureau d'ordre de la Faculté des Sciences Juridiques, Économiques et de Gestion faisant foi].

Les manifestations d'intérêt doivent être présentées dans une enveloppe fermée et porter la mention Le dernier délai de dépôt est prévu pour le 04/07 /2023 à 11 heures 00

Les enveloppes doivent porte la mention suivante :

NE PAS OUVRIR

TERMES DE REFERENCE: TDR 07/2023

Relatif à la Sélection d'un organisme certificateur pour la mission de l'Audit combiné « Tierce Partie » du système de Management de la qualité (SMQ) et du système de management des Organismes d'Education/formation (SMOE) selon les Normes ISO 9001 :2015*ISO 21001:2018 au sein de la Faculté des Sciences Juridiques, Économiques et de Gestion de Jendouba